

N°2025\_11\_25\_19

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 08

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

**Suffrages exprimés :** 28

Pour : 28

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés :** 15

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

19/11/2025

**25 présent(e)s :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : M. BERTHOLIER Christian, M. LOMBARD Daniel, M. LECOCQ Pascal, Mme YACONO Céline. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 pouvoirs :** Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude à Mme MADELON Caroline, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme MESTRALLET Nadège.

**08 absent(e)s :** M. PICHE Barthélémy, Mme FERRARI Myriam, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. PERSON Philippe.

**OBJET :** ATTRIBUTION A UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION LOCALE ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

EXPOSE que la commission Affaires sociales propose au conseil communautaire d'apporter son soutien financier à un projet porté par l'association AVIE située à La Bridoire :

- 2 100,00€ en soutien du projet « Cabane à dons » porté par l'association AVIE à La Bridoire ;

PRECISE le projet porte sur l'aménagement d'une cabane à dons existante depuis 2018 dans un garage mis à disposition par la commune de La Bridoire.

La contribution de la communauté de communes permettra le réaménagement d'un garage mis à disposition de l'association par la commune de La Bridoire en espace d'échanges d'objets avec pour objectif de valoriser la seconde main et l'économie circulaire.

La commune a contribué à la rénovation de la porte du garage.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 28 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤DECIDE d'attribuer une subvention de 2 100,00€ à l'association AVIE pour le réaménagement d'une cabane à dons à La Bridoire ;

➤AUTORISE le Président pour exécuter la présente décision et signer tous documents nécessaires ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/12/2025,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN